

**2012/5091 - Attribution de subventions à divers organismes. Exercice 2013 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement** (Direction des Finances) (BMO du 17/12/2012, p. ?)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit Monsieur le Maire, mes chers Collègues d'un rapport ayant trait à l'attribution de subventions à divers organismes - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement.

La Commission a donné un avis favorable.

**M. HEMON Pierre**, Adjoint : Nous voterons ce dossier car l'immense majorité des associations que nous aidons le méritent pleinement.

Mais il y a deux lignes que nous aurions aimé dissocier, comme l'an passé. Je ne proposerai pas d'amendement, ce serait trop long, mais je voudrais juste dire que la ligne concernant le « LOU Rugby SASP » pour un montant de 122 000 euros, nous ne sommes pas pour, car ce n'est pas notre rôle d'aider ainsi un club professionnel.

En revanche et je tiens à le préciser cette année encore, pour ne pas qu'il y ait de faux procès, concernant la subvention à son centre de formation, que nous avions visité avec Françoise Rivoire l'an passé et qui est d'excellente qualité, nous sommes tout à fait pour l'aider comme chaque année.

La deuxième ligne qui ne nous convient pas concerne celle des 294 000 euros accordés à la SASP Olympique Lyonnais.

Ici encore, je le redis, nous ne remettons pas en cause la subvention à son centre de formation qui lui aussi excelle puisqu'aux dernières nouvelles, ce centre de formation est passé deuxième en Europe pour le nombre de joueurs issus de son centre et jouant en première division.

Nous nous étions interrogés l'an passé sur le même montant de 294 000 euros accordé à cette SASP OL pour des missions d'intérêt général. Nous nous étions interrogés parce qu'en même temps, l'OL accordait le même montant à OL Fondation pour exercer ces missions d'intérêt général. Et c'est la même chose, cette année encore.

J'avais interrogé l'Adjoint aux Sports sur cette opération que j'appelais « tuyau de poêle » et lui avait demandé pourquoi nous n'accordions pas directement la subvention à OL Fondation.

Réponse nous avait été faite nous disant que, je cite : « l'Olympique Lyonnais à l'intérieur de sa gestion essaie d'arranger ses budgets, c'est son problème de société privée, ce n'est pas le nôtre. »

Alors, ma question cette année sera : « Pensez-vous Monsieur l'Adjoint aux Sports que si la SASP OL versait 294 000 euros à OL Fondation et en déduisait ainsi 60 % de ses impôts, pensez-vous vraiment que cela ne nous regarderait pas ? »

N'est-ce pas au contraire notre rôle d'élu que d'éviter ces petits arrangements avec l'argent des Lyonnais quand on traverse une période où beaucoup de Lyonnais ont de difficultés ? Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. SECHERESSE Jean-Yves** : Monsieur le Maire, chers Collègues, suite à d'opportunes modifications visant à simplifier les règles comptables, qui visent nos collectivités, on nous propose aujourd'hui d'approver par délibération, l'ensemble des subventions à des bénéficiaires qui, pour l'essentiel, s'inscrivent dans le cadre de conventions.

Du club de la presse de Lyon au CROUS, de Arty Party et son festival des Nuits Sonores, en passant par l'Université Populaire de Lyon, une kyrielle d'équipements pour la petite enfance ou la vie sportive sont concernés par cette mesure.

En fait des dizaines et des dizaines de structures vont être touchées, cette évolution proposée par la Direction des Finances étant extrêmement positive. Pourquoi cacher notre joie !

En approuvant ce soir cette convention d'application, nous nous permettons d'irriguer tout ce qui fait le quotidien des Lyonnais puisque ce dossier concerne aussi bien le sport, la culture, l'éducation, la petite enfance, le social comme les espaces verts.

Parmi ces nombreuses structures, nous pouvons identifier des outils de toutes natures nécessaires au rayonnement de notre ville et de son agglomération.

Sauf à être possédé par je ne sais quel démon, comment ne pas reconnaître que, pôle mêle, le théâtre de la Croix-Rousse, l'Agence d'Urbanisme, l'Opéra National, les Nuits Sonores, le LOU, le Centre Léon

Bérard ou les Subsistances représentent, dans la diversité de leurs fonctions, des outils nécessaires à ce rayonnement si important dans la compétition internationale.

Notre cité, également soucieuse de proximité et de présence au quotidien auprès de nos concitoyens aide aussi, et nous le voyons bien dans ce dossier, la Mutualité Française comme la Croix-Rouge, l'Entraide protestante comme tout un monde associatif qui accueille nos enfants.

C'est tout cela qui contribue à faire de notre ville une grande cité en Europe. Une agglomération qui compte. Le travail des élus n'est pas de faire du tri sélectif entre le PRES Universitaire, l'OL, les Pénons ou la Fondation de Fourvière.

Etre élu de Lyon et des Lyonnais c'est assumer l'ensemble. C'est servir les intérêts d'une grande métropole dynamique et rayonnante. Etre élu lyonnais, c'est aussi aimer sa ville en bloc, pour ce qu'elle est, en s'abstenant de la taciter à la première occasion. Etre élu ici comme ailleurs, c'est ne pas mélanger les genres, s'agitant ici, couvrant des recours intempestifs ailleurs ou, porté par une inquiétante propension à s'ébrouer dans les calculs politiciens, à jouer dans d'autres cénacles contre son camp et contre la ville.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce dossier illustre à la perfection cette diversité des institutions et associations qui portent Lyon au quotidien comme au delà des frontières. Une ville humaniste et diverse, une cité à l'image sérieuse et industrielle qui parfois se rassemble dans de grands événements festifs et populaires, au stade de Gerland comme avec les rappeurs de l'Original, lors du Lyon Free VTT comme pendant la fête des Lumières !

Prétendre représenter les Lyonnais en se présentant à des élections, c'est assumer l'ensemble des facettes de notre ville, ce dossier me donnait l'occasion de rappeler tout cela et ce n'est pas, croyez-moi, la plus mince de ses utilités.

Je vous remercie.

**M. BRAILLARD Thierry**, Adjoint : Apparemment ma réponse de l'an passé n'a pas convaincu M. Hémon qui se trouve obligé de poser cette question à nouveau.

Je vais faire trois remarques à M. Hémon en toute amitié. La première chose, c'est que dans la vie municipale, avant le Conseil municipal, des commissions se réunissent au cours desquelles les questions posées peuvent obtenir des réponses et éviter leur redondance au Conseil municipal, surtout quand on pense ou qu'on estime être dans la même Majorité. J'aurais donc apprécié que cette question me soit posée lors de la Commission mais il se trouve que depuis trois ans, jamais un élu Vert n'a participé à la Commission que je co-présidente avec Anne Brugnera.

**M. HEMON Pierre** : Ce n'est pas vrai !

**M. BRAILLARD Thierry** : Je vous ferai parvenir tous les procès-verbaux des commissions et vous pourrez constater que je dis la vérité ! Mais c'est vrai que toutes les vérités ne sont pas bonnes à entendre !

La deuxième chose, en ce qui concerne l'Olympique Lyonnais : il arrive que chaque année nous détaillons le rapport qu'il nous rend sur les activités liées à la subvention versée, subvention qui, je le rappelle, est reversée dans le cadre des missions d'intérêt général issues de la loi dite « loi Buffet » qui a encadré les prestations de service et les missions d'intérêt général. La Ville de Lyon a toujours versé cette somme à la SASP et à aucune autre structure, car nous serions hors la loi. Si véritablement, il vous apparaît qu'il existe un problème en interne à l'OL, je vous propose de continuer à faire ce que vous faites déjà, c'est-à-dire un recours et vous verrez bien comment celui-ci sera traité. En tout cas, je vous fais la même réponse que je vous ai faite l'an passé.

Troisième remarque : à un moment donné, il faut essayer d'être crédible et ne pas faire l'inverse de ce que l'on dit. Ma grand-mère me disait ce vieil adage : « faites ce que je dis, mais pas ce que je fais ». J'ai été très surpris l'autre jour, par exemple, d'apprendre qu'à la Croix-Rousse des joueurs d'un club avaient été très heureux de recevoir des abonnements d'une élue « verte » au Conseil général qui, ayant voté contre les abonnements, les avait distribués dès qu'elle les avait eus en sa possession. Je pense qu'il faut arriver à être concret : si on n'apprécie pas l'OL, et si on l'apprécie mais qu'on ne veut pas que la Ville soutienne les clubs professionnels, ce qui est une différence et qui est votre position, il faut aller au bout de votre argument et dire : « on refuse les abonnements, on ne les distribue pas et on refuse tout ce qui est soutien car c'est notre position ».

Voilà les trois éléments que je voulais aborder. « Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais », il faut faire attention car je crois que les Lyonnais n'apprécient pas cela !

**M. LE MAIRE** : Je peux reprendre la présidence ! Je crois que dans une ville, on peut défendre des politiques avec des visions contraires mais pas contradictoires.

Soit, on ne veut pas que la municipalité soutienne les grands clubs sportifs et dans ce cas là, ces derniers doivent avoir un modèle économique mais à ce moment-là il faut valoriser l'essor de ce modèle économique comme la réalisation de stade par exemple.

Soit, on est dans la volonté d'un club municipal soutenu par la municipalité et dans ce cas là, bien évidemment, on vote des subventions encore plus conséquentes, mais aujourd'hui elles ont été plafonnées, ce qui fait qu'il y a peu de clubs qui peuvent être dans le modèle économique.

Mais si on est contre les deux : à la fois contre la subvention et en même temps contre le fait qu'ils acquièrent les outils pour être autonomes, cela veut dire que l'on supprime les clubs et que demain, si j'écoute ce qui se dit ici, il n'y a plus ni Olympique Lyonnais, ni LOU, ni ASVEL et qu'un jour on viendra me poser la question comme pour TLM : que fait-on puisqu'ils sont en train de disparaître ?

On va donc essayer de les promouvoir pour qu'ils montent, se développent et qu'ils prennent une place supplémentaire et à ce moment-là ils pourront peut-être, sur le moyen terme, se débrouiller sans nous car le modèle économique sera assuré.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)